

**Livre 2, Article 7.2.1.1**

*Une question a été posée par une Association membre sur les règlements concernant l'utilisation des blasons de 80 cm :*

*« Pour les distinctions FITA ou les tirs de classement – Est-ce que tous les compétiteurs dans une même division tirent sur le même type de blason (c'est-à-dire tous sur blason triple ou tous sur le simple de 80 cm), ou bien certains peuvent-ils utiliser le triple blason et d'autres le blason de 80 cm (c'est-à-dire, le choix de la taille de la cible est donné aux archers) ? »*

**Réponse du Comité C&R:**

L'opinion unanime du Comité C&R est que les organisateurs ont le droit de proposer un blason fixé de 80 cm, ou de laisser le choix aux archers (blason de 80 cm ou blason multiface de 80 cm). Ceci est pour respecter la même philosophie appliquée au tir à l'arc en plein air (Livre 3, Article 8.2.1.1).

Cependant, aux Championnats du Monde, le blason multiface de 80 cm est obligatoire.

**Comité C&R, le 24 janvier 2006**